

Médecins : signature de la nouvelle convention



© 2024 Les Echos Publishing

Plusieurs actes sont revalorisés dans la nouvelle convention signée entre les médecins et l'Assurance-maladie. Ainsi, la consultation de base des généralistes passera de 26,50 à 30 € en décembre 2024. Et celle des enfants de moins de 6 ans passera de 31,50 à 35 €. Pour les plus de 80 ans, une consultation longue est créée au tarif de 60 € dans certaines situations (sortie d'hospitalisation, orientation vers un parcours médico-social...). Diverses consultations de spécialistes sont également augmentées, notamment celles des psychiatres, qui passeront de 51,70 à 55 € en décembre, puis à 57 € au 1^{er} juillet 2025, ou encore des gynécologues, qui seront facturées 37 €, puis 40 € selon le même calendrier.

Raccourcir le délai d'accès aux spécialistes

En revanche, les téléconsultations des médecins généralistes resteront à 25 €. Et les médecins ne pourront plus appliquer, en téléconsultation le soir, la nuit, le dimanche et les week-ends, les majorations utilisées pour les consultations en présentiel. Seule une majoration de 5 € sera possible dans ce cas.

Des « engagements collectifs » pour favoriser l'accès aux soins sont également indiqués, tels que stabiliser la part de

malades chroniques sans médecin traitant à 2 %, augmenter la patientèle « active » des médecins libéraux de 2 % par an et le nombre de jeunes généralistes qui s'installent de 5 %, et encore raccourcir le délai d'accès aux spécialistes.

Pour en savoir plus : www.ameli.fr

© 2024 Les Echos Publishing